

COMITE DIRECTEUR

3 – 6 et 7 février 2004

• Vendredi 6 février 2004 – 17h

Présents : M. Yvan MAININI, Président

Mmes Françoise AMIAUD, Loëtitia MOUSSARD, Jacqueline PALIN, Annie ROSTOLL, Marie-Noëlle SERVAGE, Nicole VERLAGUET

MM. Christian AUGER, Claude AUTHIÉ, Jean-Jacques BLONDELLE, Michel CHATEAU, Pierre COLLOMB, Philippe COULON, Jacques DENEUX, Grégory DUBOIS, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GÉRARD, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, René LE GOFF, Walter LUTHI, Georges PANZA, Jacky RAVIER, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre ROGER, Patrice ROMÉRO, Fabrice SAINT-AUBERT, Alain SAVIGNY, Yannick SUPIOT, Marcel TOMASELLI

Invités : MM. Laurent AIELLO (Provence), Roland BLIEKAST (Alsace), Jackie DOMINICI (Corse), René DUFRENE (Languedoc-Roussillon), Jean-François FILIPPI (Corse), Jacques LAURENT (Champagne-Ardenne), Thierry MARTINEZ (Franche Comté), Charles PIETRI (Corse), Jean-Marie POMMIER (Limousin)

Représentants du Conseil d'Honneur : MM. Jean COMPAGNON, Jacques DENIS

Excusés : MM. Jean-Claude BOIS, Bernard DEPIERRE, Pascal DORIZON, Pierre FOSSET, Stéphane LAUVERGNE, André NOUAIL, Alain SERRI (Lorraine), Jean-Pierre SIUTAT

Assistent : Mles Catherine BARRAUD, Stéphanie PIOGER
MM. Raymond BAURIAUD, Jean-Pierre DE VINCENZI (DTN), Didier DOMAT, Jean-Pierre DUSSEAULX, Jean-Jacques KRIEF, Benoît MENARD

1. Ouverture par le Président

- Le Président rappelle aux membres du Comité Directeur le soutien apporté par la FFBB au club de Mont St Aignan (76) suite au décès des membres d'une famille dans le drame de Charm El Cheikh.
- Le All Star Game Masculin s'est déroulé le 28 décembre dernier au POPB. Cela s'est révélé une très belle fête à laquelle le public a adhéré. Le Président adresse ses félicitations à la Ligue Professionnelle ainsi qu'à l'organisateur de cet événement.

- Didier DOMAT est papa d'une petite Julie depuis le 4 février 2004. Catherine BARRAUD attend un heureux événement pour fin juillet 2004.
- La FFBB a signé une convention conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale, l'UNSS et l'USEP le 4 février 2004 dans ses locaux. Le Président souhaite renouveler tous ses remerciements notamment à Monsieur DE GAUDEMAR, Directeur de l'Enseignement Scolaire, pour sa venue alors même que se votait le jour même un décret sur la laïcité. Suite à la signature de cette convention, l'Opération Basket Ecole peut être renforcée.
- Le nombre de licenciés, au 30 janvier 2004, est en augmentation de 4,67 % par rapport à l'année dernière à la même date. On compte 2,32 % de licenciés de plus par rapport aux chiffres de la fin de saison dernière. On constate une assez forte culture Basket, l'un des soucis étant des problèmes d'ordre structurel et d'encadrement (manque d'entraîneurs, d'arbitres etc...).

2. Le Championnat du Monde 2010 (par Yvan MAININI)

La FFBB a déposé sa candidature auprès de la FIBA fin janvier 2004, avec le paiement des 20.000 € au titre de l'engagement.

Le dossier complet de candidature devra être expédié d'ici au 31 juillet 2004.

Un budget de 15 millions d'Euros est nécessaire pour cette candidature, laquelle ne pourra se faire sans le soutien de l'Etat, des collectivités territoriales et des grandes entreprises nationales.

Les autres candidatures reçues par la FIBA sont celles des Fédérations d'Australie, d'Italie, de Puerto Rico, de Russie, de Serbie Monténégro et de Turquie. Une Commission d'Evaluation de la FIBA rendra visite aux candidats en septembre et octobre 2004 pour décision au Bureau Mondial de novembre 2004 à Kuala Lumpur.

Le Comité Directeur choisira des sites d'accueil pour les 4 poules sur les axes Nord, Sud, Ouest et Est afin que cela soit un grand succès populaire. Les salles devront avoir une capacité d'accueil de 10.000 places environ. Les villes intéressées par l'accueil de rencontres de cette compétition seront invitées à se faire connaître auprès de la FFBB.

3. Les statuts FFBB (par Pierre COLLOMB)

La loi du 1^{er} août 2003 a modifié les statuts antérieurs des Fédérations et s'est substituée au système des statuts-types.

Un décret, paru le 8 janvier 2004, précise les dispositions obligatoires à respecter.

La question est de savoir l'incidence de la modification des statuts de la FFBB sur ceux des Comités et Ligues.

Un rendez-vous avec le Ministère des Sports aura lieu le 13 février 2004 afin de définir plus précisément l'interprétation des textes de ce décret.

4. Les Commissions

a) La Commission Sportive (par Jean-Marc JEHANNO)

- Projet de calendrier 2004/2005

Dates prévisionnelles de début des championnats :

18 septembre 2004 pour la NM1, NM2, NF1 et NF2.

25 septembre 2004 pour la NM3, NF3 et les Jeunes.

12, 13 et 14 octobre 2004 pour la Ligue Féminine (Open).

- Lieux des finales de Championnat de France

Des candidatures parviennent encore à la Fédération pour l'organisation de ces finales.

b) La Commission Technique : projet de candidatures au Championnat de France Jeunes (par Philippe LEGNAME)

Pour la saison 2004-2005, les pré-candidatures devront être envoyées aux Comités Départementaux pour le 30 mars 2004. La confirmation de candidature devra être effectuée à la Ligue Régionale pour le 5 juin 2004.

La Commission Mixte rendra sa décision finale le 24 juin 2004 pour validation par le Comité Directeur Fédéral du 27 juin 2004.

Les dossiers de candidatures seront envoyés aux Comités Départementaux et seront mis en ligne sur le site fédéral.

En ce qui concerne les règles de participation, la Commission Technique propose la possibilité pour chaque équipe d'utiliser au maximum 5 licences M ou T. Accord du Comité Directeur à l'unanimité.

Pour les minimales évoluant en Championnat de France, le Comité Directeur, après débat, demande à la Commission Juridique et à la Commission Médicale de faire une étude pour permettre aux joueurs non brûlés dans l'équipe disputant le Championnat de France de participer à un match en équipe réserve le même week-end. Cette dérogation s'adressera essentiellement aux 8^e, 9^e et 10^e joueurs des équipes.

c) La Commission des Vœux (par Serge GERARD)

Serge GERARD présente les vœux reçus et interroge les Présidents des Commissions concernées (vœux joints en annexe).

6. Point sur les manifestations fédérales 2004

a) Tournoi de la Fédération (3 et 4 avril)

Le Tournoi aura lieu au Palais des Sports de Beaulieu à Nantes.

Un Bureau Fédéral sera organisé le samedi 3 avril à partir de 14h et se prolongera le dimanche matin si nécessaire.

b) ¼ et ½ Finales des Coupes de France Séniors Masculins à Challans et Castelnau-le-Lez (4 et 5 mai)

René DUFRENE remercie le Comité Directeur d'avoir confié cette organisation à la ville de Castelnau-le-Lez.

Rémy GAUTRON informe d'une aide du Conseil Général pour l'organisation de cette manifestation à Challans.

c) Finales des Coupes de France au POPB (20 mai)

TPS retransmettra les Finales Séniors Féminines et Masculins et consacra cette journée au Basket.

Un partenariat avec la RATP a été négocié pour l'affichage que l'on retrouvera également sur le périphérique et dans Paris intra-muros.

Nous avons le soutien de nos partenaires pour cet événement.

d) TIL – TIC (19-23 mai) et TIZ (5-9 juillet)

Le TIL aura lieu à Fréjus, le TIC à Guilhaud-Granges et le TIZ à Vichy.

e) Assemblée Générale Fédérale à Mulhouse (26 juin)

Les salles sont réservées pour les différentes réunions.

Une pré-réservation a été effectuée pour l'hébergement des congressistes.

f) Championnat d'Europe 20 ans et moins Féminin à Vannes, Quimper et St Brieuc (23 juillet – 1^{er} août)

Jacqueline PALIN fait part des difficultés à respecter le cahier des charges de la FIBA. Lors d'une récente visite en Bretagne, la FIBA a refusé les hébergements proposés (hôtels IBIS à Vannes et Quimper et surtout les hôtels de Saint-Brieuc). La FIBA doit envoyer un rapport suite à cette visite.

La poule A (France, République Slovaque, Italie, Finlande, Russie, Ukraine) jouera le tour préliminaire à Vannes, la poule B (Espagne, Croatie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Belgique) à Quimper.

g) Programme de préparation et matchs qualificatifs des Equipes de France au Championnat d'Europe 2005

Les propositions sont les suivantes :

Tournoi des Equipes de France :

Equipe de France A Masculine :

- matches à l'Alpes d'Huez les 6 et 7 Août 2004.
- Tournoi à 4 équipes du 27 au 29 Août 2004 (27/08 à Nantes, 28 et 29/08 à Angers)

Equipe de France A Féminine :

- Tournoi à 4 équipes du 19 au 21 Août 2004 à Temple sur Lot
- Tournoi à 4 équipes du 27 au 29 Août 2004 à Arras, St Amand-les-Eaux et Villeneuve d'Ascq

Matches Qualificatifs des Equipes de France :

Le Samedi 11 Septembre 2004

Masculins : France / République Tchèque à Metz

Féminines : France / Lituanie au Mans

Le Mercredi 15 Septembre 2004 (ou 16/09/04)

Masculins : France / Pologne au POPB

Féminines : France / Italie au POPB

Le Samedi 18 Septembre 2004 (ou 19/09/04)

Masculins : France / Slovénie à Chalon sur Saône

Féminines : France / Hongrie à Villeneuve d'Ascq

Accord des membres du Comité Directeur.

h) Assemblée Générale Elective au CNOSF, procédures de vote (par Jean-Jacques KRIEF)

Chaque votant sera doté d'un badge personnalisé avec un code barre de reconnaissance unique correspondant au nombre de voix.
Le vote et le dépouillement sont quasiment instantanés.

Pour avoir l'assurance que le vote a été effectué correctement, une double validation devra être effectuée à la fin du vote par le délégué votant (disparition des noms des candidats non retenus).

Les ordinateurs ne conserveront aucune trace de ces votes puisque les disques durs seront saisis par l'huissier de justice présent.

Des procédures de tests seront mises en place dans certains Comités et Ligues.

Le temps de vote estimé à l'heure actuelle est jugé trop long (entre 2h et 2h30) et le Comité Directeur demande à Jean-Jacques KRIEF de trouver des solutions afin de le réduire sensiblement.

7. Point sur l'informatique (par Claude AUTHIE)

Afin de procéder aux modifications demandées, une coupure de la réplication aura lieu du 21 juin au 5 juillet 2004.

Les Comités et Ligues pourront néanmoins basculer leur saison sportive à n'importe quel moment.

Une étude sera faite auprès des Comités et Ligues pour savoir s'ils souhaitent se voir offrir des solutions par la FFBB pour la création de leurs sites internet.

• **Samedi 7 février 2004 – 09h**

Présents : M. Yvan MAININI, Président

Mmes Françoise AMIAUD, Jacqueline PALIN, Annie ROSTOLL, Marie-Noëlle SERVAGE, Nicole VERLAGUET
MM. Claude AUTHIÉ, Jean-Jacques BLONDELLE, Jean-Claude BOIS, Michel CHATEAU, Pierre COLLOMB, Philippe COULON, Jacques DENEUX, Grégory DUBOIS, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GÉRARD, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Walter LUTHI, André NOUAIL, Jacky RAVIER, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre ROGER, Patrice ROMÉRO, Fabrice SAINT-AUBERT, Alain SAVIGNY, Jean-Pierre SIUTAT, Yannick SUPIOT

Invités : MM. Laurent AIELLO (Provence), Roland BLIEKAST (Alsace), René DUFRENE (Languedoc-Roussillon), Jacques LAURENT (Champagne-Ardenne), Thierry MARTINEZ (Franche-Comté), Jean-Marie POMMIER (Limousin)

Représentants du Conseil d'Honneur : MM. Jean COMPAGNON, Jacques DENIS

Excusés : Mme Loëtitia MOUSSARD

MM. Christian AUGER, Bernard DEPIERRE, Pascal DORIZON, Pierre FOSSET, Stéphane LAUVERGNE, René LE GOFF, Georges PANZA, Alain SERRI (Lorraine), Marcel TOMASELLI

Assistent : Mles Catherine BARRAUD, Stéphanie PIOGER

MM. Fabrice CANET, Jean-Pierre DE VINCENZI (DTN), Didier DOMAT

8. Finances FFBB (par Rémy GAUTRON)

Au 31 janvier 2004, 73 % des produits et 53 % des charges sont réalisés.

a) Modifications budgétaires

Les variations par rapport au budget prévisionnel portent sur les licences (+ 4,5 %), le partenariat avec Force Bureautique (- 80.000 €), la Coupe de France (- 20.000 € dus aux non-recettes sur les ¼ et les ½ Finales), les frais de copropriété (- 40.000 € correspondant aux travaux du parking et mise aux normes pour la sécurité-incendie), la non-qualification des Equipes de France aux J.O., soit un disponible de 643.300 €.

Les engagements non prévus au budget prévisionnel : les actions Basket Ecole (225.000 €), l'organisation du Championnat d'Europe Féminin 20 ans et moins (75.000 €), l'organisation du Bureau Mondial en juin 2004 (150.000 €), la candidature au Championnat du Monde 2010 (100.000 €), le « relooking » du site internet fédéral (45.000 €), l'aide à la LNB pour le livre blanc et le site internet (80.000 €), l'organisation de la Finale NF3 en Guyane (15.000 €).

Le Comité Directeur donne son accord pour apporter ces modifications au budget initial.

b) Dispositions financières 2004/2005

Le Comité Directeur donne son accord sur les propositions faites par le Trésorier.

Il est souhaité de simplifier la formule des forfaits fédéraux vers un paiement en 2 ou 3 échéances et non match par match. Une présentation sera faite au Comité Directeur du 21 mai 2004.

c) Débat sur la Licence D (BTT)

Après débat, le Comité Directeur décide de modifier l'appellation de cette licence qui se nommera désormais « Carte BTT ».

Un groupe de travail, composé de Françoise AMIAUD, Jackie BLANC-GONNET, Michel CHATEAU, Jacques DENEUX, Rémy GAUTRON et Marie-Noëlle SERVAGE se réunira pour analyser l'avenir de cette carte et du concept loisir/compétition pour la saison 2004/2005. Le lien avec la carte Basket devra être étudié. Une présentation sera faite au Comité directeur du 21 mai 2004.

9. Les modifications réglementaires

a) Statut de l'entraîneur (par Philippe LEGNAME)

Philippe LEGNAME présente les quelques modifications apportées au statut de l'entraîneur pour la saison 2004/2005. Accord du Comité Directeur.

b) Licence T et règles de participation (par Michel CHATEAU)

Après débat, le Comité Directeur décide d'adopter les modifications suivantes :

- En Nationale 1 Masculine, 10 joueurs sur la feuille de marques dont 2 de moins de 21 ans, 4 M ou T, 1 étranger.
- En Nationale 1 Féminine, 10 joueuses sur la feuille de marques dont 2 de moins de 21 ans, 4 M ou T, 1 étrangère (A, M ou T) comptant dans la limitation du nombre de M et de T.
- En Nationale 2, 8 joueurs(ses) minimum sur la feuille de marques dont 2 de moins de 21 ans, 4 M ou T, 1 étranger (A, M ou T) comptant dans la limitation du nombre de M et de T.
- En Nationale 3, 8 joueurs(ses) minimum sur la feuille de marques dont 2 de moins de 21 ans, 2 M ou T, 2 étrangers (A, M ou T) comptant dans la limitation du nombre de M et de T.

Sanctions :

-pas « 10 joueurs sur la feuille » : 1° infraction : amende de 100 €, 2° infraction : amende de 200 € ; puis infraction(s) suivante(s) : ouverture d'un dossier disciplinaire

-pas « 8 joueurs sur la feuille » : 1° infraction : amende de 50 €, 2° infraction : amende de 100 € ; puis infraction(s) suivante(s) : ouverture d'un dossier disciplinaire

-pas « 2 joueurs de moins de 21 ans » match perdu par pénalité.

COMPETITIONS JEUNES 2004 – 2005 (coupes et championnats)

Cinq (5) M ou T (au lieu de 5 m et 2 T)

404.4 ... ne sera prise en compte. rajouter à la fin :

« Il en sera de même pour les transformations de licences ou toutes autres modifications relatives à la licence. »

416.4 joindre à sa demande de licence **une carte de séjour (CST) dont la date d'entrée en France (D.E.F.) figurant sur le document est antérieure au 1° janvier de la saison passée** et qu'elle peut ...

424 .2

justifiant par tous documents probants de motifs présentant un caractère exceptionnel, **et survenant postérieurement au 1° janvier de la saison passée**, et étant un obstacle à la

432.3

Equipes réserves de championnat de France :

Quatre (4) joueurs de plus de 25 ans issu du Groupement Sportif (ayant 4 ans consécutifs dans le GS)

Article 320 - Catégories et équipes

1. L'Union ne peut porter que sur une équipe par catégorie.

Néanmoins la Commission Fédérale Juridique pourra décider que l'union puisse porter sur deux équipes seniors. Elle tiendra compte pour cela du Projet club, du nombre d'équipes de jeunes, des écoles de mini ou de toutes circonstances particulières qui paraîtraient de nature à justifier sa décision. Cette Commission possède un total pouvoir d'appréciation dans ce domaine.

Règlement sportif de NM1 (page 242)

9.1 **e) Par dérogation à l'article 13 des règlements sportifs, le joueur étranger peut avoir joué dans un club de LNB lors de la saison en cours.**

(rappel 9.1 c « sous réserve qu'il soit qualifié avant le 10° tour retour du championnat »)

Règlement sportif de NF1 (page 251)

1-....Ils doivent obligatoirement présenter : une autre équipe senior (suppression de : ou une équipe cadette)

Licence T

414.3

... n'avoir participé à aucune rencontre lors de la saison en cours. **Il devra avoir moins de 21 ans au 1° janvier de la saison en cours.**

Rappel : Saison 2004-2005 : « avoir moins de 21 ans au 1/1/5 c'est être né en 1984 et après »

414.8

La mise à disposition ne peut être renouvelée qu'une seule fois (pour le même Groupement sportif ou pour un autre. **Une nouvelle mise à disposition ne pourra commencer qu'après une année minimum de licence A, M ou B.**

414.9

Toutefois un joueur qui aura bénéficié de deux années consécutives de mise à disposition (licence T) dans le même Groupement sportif pourra demander une licence A pour le Groupement sportif d'accueil.

Art 801

1. Les licenciés, les Groupements sportifs, les Comités départementaux, les Ligues Régionales peuvent adresser à la Fédération des vœux d'intérêt général.

2. Ces vœux doivent être adressés par les licenciés et les Groupements sportifs à leur Comité départemental, lequel aura en charge de les adresser à la Ligue régionale dont il dépend avec ses propres vœux.

3. La Ligue régionale adressera ensuite les vœux recensés au Secrétaire général de la Fédération avec ses propres vœux, avant le 30 avril de chaque saison sportive. Cet envoi est effectué par tous moyens à la convenance de la Ligue (courrier simple, recommandé, télécopie, message électronique, etc.)

4. Le Secrétaire général adressera les vœux reçus au Président du Comité d'examen.

États membres de l'Union européenne (15)

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Nouveaux États membres (10)

Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie

c) NF1 (par Jean-Claude BOIS)

Le Comité Directeur valide les points ci-dessous :

- règles de participation : 10 joueuses sur la feuille de match, inscrites et présentes ; 4 licences M ou T, 1 joueuse étrangère ne comptant pas dans la limitation du nombre de licences M et T (titre de séjour antérieur au 1^{er} janvier de la saison précédente), les licences T ne pouvant être que de moins de 21 ans ;
- statut de l'entraîneur :

	2004/2005	2005/2006
Entraîneur équipe 1	BE1	BE1
Entraîneur équipe cadette évoluant en championnat de France	BE1 ou Entraîneur régional préparant le BE1	BE1

- équipe cadette : obligation d'engager une équipe cadette en championnat de France ;
- masse salariale : déplafonnement de la masse salariale sous conditions de respect d'un cahier des charges garantissant la structuration du club. Ce cahier des charges reste à définir.
Les clubs ayant une situation nette déficitaire ne pourront se prévaloir d'un déplafonnement possible.

d) Statut de l'arbitrage (par André NOUAIL)

Le groupe de travail chargé de ce dossier s'est réuni le 31 janvier 2004.

Le groupe souhaite, plutôt que de transformer le statut actuel, proposer la mise en œuvre d'une action sur le long terme. Il apparaît donc nécessaire de revoir nos formations de base.

Le groupe de travail souhaite que celles-ci se fassent de façon globale et en abordant tous les aspects aujourd'hui dispensés par la Commission de Formation, la Commission Technique, la CFAMC.

Il est proposé la création d'un poste de Conseiller Départemental des Clubs dans chaque Comité ou Ligue. Il serait la personne ressources auprès des clubs assurant la formation des dirigeants, l'aide à la formation des animateurs, la mise en place des écoles de mini-basket, la mise en place des écoles d'arbitrage.

Il faudrait prévoir la formation de ces Conseillers Départementaux des Clubs.

Le groupe propose également la création d'un « label de l'école française d'arbitrage ». Le rôle et les missions de chaque instance décentralisée doivent être redéfinis.

Il doit y avoir 2 possibilités pour découvrir l'arbitrage : l'école d'arbitrage du club et l'école d'arbitrage du Comité qui aurait à organiser le contrôle des connaissances.

Le groupe de travail pense qu'il serait bien également de créer le « livret du licencié » retraçant toute la carrière basket.

Il est proposé qu'à partir de la saison 2005/2006, tous les groupements sportifs évoluant en championnat de France ou dans les championnats régionaux qualificatifs aient l'obligation de mettre en place une école d'arbitrage.

e) Règlements sportifs (par Jean-Marc JEHANNO)

Les modifications pour la saison 2004/2005 portent essentiellement sur la NF1 pour la ramener à une poule de 14 clubs et sur la NF2 avec l'introduction des équipes réserves, espoirs de LFB et passage à des poules de 14 équipes.

f) Commission Contrôle de Gestion (par Serge GERARD)

Serge GERARD présente les quelques modifications à apporter sur les règlements de la CCG. Le Comité Directeur demande de revoir le texte de l'article 339.2 portant sur les avantages financiers.

g) Ligue Féminine (par Jean-Pierre SIUTAT)

Le Bureau de la Ligue Féminine a décidé de supprimer le All Star Game et de modifier la formule de l'Open : la première journée de Championnat se jouerait désormais sur terrain neutre pendant deux jours et regrouperait les 12 clubs engagés (une étude est en cours pour que cette journée se joue tous les ans à Coubertin). Le Tournoi de la FFBB serait maintenu.

Deux clubs français sont qualifiés pour 3 ans en Euroleague Féminine (Bourges et Valenciennes). Afin de donner plus d'intérêt aux clubs, une demande a été faite auprès de la Commission des Compétitions FIBA pour que la priorité soit donnée au club champion de France pour la qualification en Euroleague. L'étude de ce point est en cours.

Jean-Pierre SIUTAT présente ensuite le manuel des opérations mis en place pour la saison 2004-2005 dans lequel le statut des joueuses a été simplifié. On y retrouve également le cahier des charges du championnat.

Ce document n'appelle aucune remarque particulière et est adopté par les membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux clubs féminins français pour leurs bons résultats dans les compétitions européennes.

10. Composition des équipes de Championnat de France : 1ères conclusions du groupe de travail (Jean-Claude BOIS, Serge GERARD, Jean-Marc JEHANNO, Jean-Pierre SIUTAT)

Une étude est actuellement en cours en ce qui concerne la durée des contrats.

11. Coupe de France : présentation d'un nouveau concept, nouvelles orientations (par Yvan MAININI)

L'idée serait d'avoir une Coupe regroupant les clubs de Ligue Féminine et de NF1 pour les féminines, de NM1 et Pro A/Pro B pour les masculins, et une Coupe regroupant les clubs jusqu'en Nationale 2.

La partie finale serait également modifiée puisqu'elle se déroulerait sur 2 jours (un week-end) avec au final une grande fête avec tous les acteurs de la famille Basket et des forums d'échanges.

Un projet sera présenté au Comité Directeur du 21 mai 2004.

12. Questions diverses

- André NOUAIL a assisté à l'Assemblée Générale de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports), au cours de laquelle une médaille d'argent a été remise au Président Fédéral en raison des services rendus à l'AFCAM dont il est co-fondateur et Vice-Président d'Honneur. Grégory DUBOIS s'est vu récompensé du Trophée de l'arbitrage Espoirs, Gilles BRETAGNE du Trophée de l'arbitrage Elite et Bruno GASPERIN a reçu la médaille de bronze. Le Comité Directeur leur adresse ses félicitations.
- Alain SAVIGNY informe de la tenue des Finales de la Coupe de France des Entreprises à Récy (51) et St Martin les 15 et 16 mai 2004.
- Jean-Jacques BLONDELLE informe qu'à Beauvais, les Espoirs jouent sans licence ce qui pose un problème lorsque ceux-ci jouent en championnat

régional (ils sont sanctionnés pour défaut de licence). La situation est en cours de régularisation et ces problèmes ne se rencontreront plus l'an prochain.

- Yannick SUPIOT remercie la Commission Formation qui se rendra dans les Pays de la Loire.
Il souhaite savoir s'il est possible de modifier, d'une saison à l'autre, le numéro des licenciés afin d'éviter que certains joueurs non qualifiés s'inscrivent sur les feuilles de marques. Une étude sera faite par le Service Informatique mais il appartient aux officiels de procéder à la vérification.
- Françoise AMIAUD fait part de son inquiétude pour les joueuses professionnelles, non diplômées, qui finissent leur carrière et souhaitent entrer sur le marché du travail.
- Frédéric JUGNET présente le projet de calendrier administratif pour 2004/2005. Une fiche de candidature pour les élections fédérales de décembre 2004 est en cours de réalisation. Les élections porteront sur 35 membres dont 4 femmes et un jeune de moins de 25 ans.
- Frédéric JUGNET préparera une notice pour les Comités et Ligues en ce qui concerne les délégués aux Assemblées Générales. Il rappelle qu'il est possible d'avoir les mêmes délégués pour l'Assemblée Générale de Mulhouse et pour l'Assemblée Générale Elective de décembre 2004 puisque ceux-ci ont une élection valide un an.
- Nicole VERLAGUET demande si la FFBB enverra un document aux Comités et Ligues pour les demandes de dotations pour la journée de l'arbitrage. La demande sera transmise au Service Communication et à la CFAMC.
- Jean-Marc JEHANNO informe du prochain tirage de la Coupe de France le dimanche 15 février 2004, lequel sera retransmis sur TPS.
- Jean COMPAGNON fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Honneur du 24 janvier 2004.
- L'Equipe de France Juniors Garçons (nés en 86/87) sera en stage à Eaubonne du 15 au 19 février 2004 puis à l'INSEP du 22 au 26 février 2004 (entraîneur : Richard BILLANT).
L'Equipe de France Juniors Filles (nées en 86) sera en stage en République Tchèque du 22 au 26 février 2004 (entraîneur : François GOMEZ, chef de délégation : Michel CHATEAU).
L'Equipe de France Cadets (nés en 88) sera en stage au Temple-sur-Lot du 23 au 28 février 2004 (entraîneur : Lucien LEGRAND).
L'Equipe de France Cadettes (nées en 88) sera en stage à Salies du Salat (entraîneur : Patrick CHICANNE) avec l'Equipe de France Cadettes 89 (entraîneur : Grégory HALIN).
- On enregistre 5 nouveaux groupements sportifs : Equipe Féminine Club Basket Landes (Landes), Association Sportive Chablisienne Section Basket (Yonne), Basket Club Severois (Indre), Basket Ball Club Sologne des Etangs (Loir et Cher), Basket Club Dozuléen (Calvados), soit un total à ce jour de 33 nouveaux

groupements sportifs.

- 5 nouvelles Unions d'Associations : USB Challes la Ravoire (Savoie), Union Medoc Basket Club (Gironde), Union ASH Sainte Colombe (Landes), Chinon Avoine Beaumont Basket (Indre et Loire) et Union Fleury Saran Basket 45 (Loiret).
- La Commission Fédérale des Jeunes propose le label « Ecole Française de MiniBasket » pour 3 ans à 8 clubs et le retrait du label au Périgueux BC qui ne remplit plus les conditions. Accord du Comité Directeur.

Prochaine réunion du Comité Directeur le vendredi 21 mai 2004.

ANNEXE – VŒUX

- **Vœu présenté par** : As Communay (Ligue du Lyonnais)

Nous souhaitons que soit changé l'article 23-11 du règlement, à savoir « lorsqu'un officiel régulièrement désigné (arbitre, marqueur, chronométreur) arrive en retard, il doit prendre immédiatement ses fonctions sans attendre la fin de la mi-temps. Son indemnité devra être réglée mais pourra être révisée par la CDAMC ». Nous souhaitons que le ou les arbitres ayant commencé la rencontre la termine. Cette mesure permettra de responsabiliser certains arbitres arrivant en retard sans même téléphoner pour avertir la salle de leur retard.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

- Avis favorable pour une étude plus poussée au niveau fédéral
- Dans les Comités départementaux et les Ligues Régionales, le règlement sportif peut prévoir cette règle.

Avis de la Commission compétente : CFAMC

Cette modification pourrait être applicable seulement au niveau départemental. Les dispositions financières devront rester simples. La CFAMC devra étudier toutes les conséquences prévisibles avant de donner un avis définitif.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission CFAMC : Nous comprenons que les retards d'arbitres posent problème, mais la modification suggérée pourrait entraîner des arbitrages de moindre qualité (officiels moins expérimentés). Nous préférons donc conserver le règlement actuel et entreprendre une action de sensibilisation auprès des arbitres de tous les niveaux.

- **Vœu présenté par** : PL Recouvrance (Ligue de Bretagne)

Que l'arbitre qui mute pour une autre association compte pour trois saisons pour l'association quittée sauf accord écrit de cette dernière.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Voir nouveau statut qui sera débattu et présenté aux représentants à l'Assemblée Générale Fédérale.

Avis de la Commission compétente : CFAMC

Le nouveau statut prend en compte une partie de cette proposition, puisqu'un arbitre qui mute dans un autre groupement sportif, voit son nombre de points diminué par 2 la première saison. Il ne nous semble pas souhaitable d'aller plus loin.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission CFAMC : statut quo (même réponse qu'au vœu n°9).

- **Vœu présenté par** : As Communay (Ligue du Lyonnais)

Nous souhaitons qu'apparaissent sur la convocation des arbitres, ainsi que cela se pratique en Ligue, le nombre de Km de leur déplacement ainsi que la somme à payer par chaque équipe. C'est à notre avis simple à faire avec les logiciels existants type Via Michelin par exemple.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis favorable, la nouvelle disposition pour 2003/2004 tient compte de ce vœu.

Avis de la Commission compétente : CFAMC + FBI

FBI : A partir du début de saison 2003/2004, toute équipe recevante peut éditer via Internet (site : www.basketfrance.com) deux reçus mentionnant le nom, la distance et l'indemnité pour chaque arbitre.

Cette édition s'effectue de façon sécurisée puisqu'il faut utiliser le code qui est également utilisé pour la saisie des résultats.

CFAMC : Comme il n'y a plus de convocation papier, il est possible de trouver sur Minitel ou sur Internet les renseignements souhaités (en cours de réalisation sur Minitel).

Avis de la Commission compétente au 06/02/04.

FBI : Le Kilométrage figure sur le site internet à côté de chaque officiel. Par contre les indemnités ne figureront pas.

CFAMC : cela existe depuis cette saison (FBI)

- **Vœu présenté par** : Bron Bc (Ligue du Lyonnais)

Nous souhaitons que la charte de l'entraîneur soit complètement modifiée : Moins de qualification des entraîneurs dans les catégories dites « hautes », plus de qualification dans les catégories dites « basses ».

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Etude plus poussée par la Commission compétente

Avis de la Commission compétente : *Commission Technique*

Au niveau national, il n'est pas souhaitable de baisser l'exigence statutaire au plus haut niveau des Championnats de France.

Peux t'on exiger un BE 2 pour les catégories Minimes et Benjamins ?

Il appartient aux clubs de faire leurs choix en fonction de leur politique de formation.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

La Commission Technique confirme son premier avis.

- **Vœu présenté par** : Comité Val d'Oise (Basket club de Frépillon, Mériel, Mery sur Oise (Ligue Ile de France)

Demande d'une reconnaissance des bénévoles qui consacrent à leur club plusieurs centaines d'heures par saison.

Cette reconnaissance peut commencer avec des licences non payantes pour une partie des dirigeants (Président, Trésorier, Secrétaire).

Le coût financier pour les différentes instances du Basket serait :

- CDVOBB : 8,00€ x 3 x 43 clubs = 344, 00 € (hors assurance)
- LIFBB : 2.75 € x 3 x 407 clubs = 3 357.75 € (hors assurance)
- FFBB : 8.00 € x 3 x 5 437 clubs = 130 488 € (ou éventuellement au vu du montant une baisse sensible, hors assurance)

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Une certaine reconnaissance (impôts, congés de formation...) a déjà été prévue depuis plusieurs saisons par des décrets ministériels.

Avis défavorable pour la part fédérale.

Avis de la Commission compétente : *Trésorier*

La législation fiscale a été modifiée récemment permettant de déduire des revenus les frais engagés par les bénévoles qui militent dans les associations.

De son côté, la FFBB depuis une dizaine d'années a réduit fortement le prix de la licence non joueur .

Par exemple, pour la saison 2003-2004 licence non joueur 8 € et licence seniors 16 €. Il n'est pas envisageable d'aller plus loin dans ce sens. La FFBB souhaite que les Ligues, les Comités et les Clubs respectent dans leurs tarifs propres cette échelle.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Trésorier : confirme son premier avis.

- **Vœu présenté par** : Comité Val d'Oise (Basket club de Frépillon, Mériel, Mery sur Oise (Ligue Ile de France)

Demande d'une reconnaissance des bénévoles qui consacrent à leur club plusieurs centaines d'heures par saison.

Cette reconnaissance peut commencer avec des licences non payantes pour une partie des dirigeants (Président, Trésorier, Secrétaire).

Le coût financier pour les différentes instances du Basket serait :

- CDVOBB : 8,00€ x 3 x 43 clubs = 344, 00 € (hors assurance)
- LIFBB : 2.75 € x 3 x 407 clubs = 3 357.75 € (hors assurance)
- FFBB : 8.00 € x 3 x 5 437 clubs = 130 488 € (ou éventuellement au vu du montant une baisse sensible, hors assurance)

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Une certaine reconnaissance (impôts, congés de formation...) a déjà été prévue depuis plusieurs saisons par des décrets ministériels.

Avis défavorable pour la part fédérale.

Avis de la Commission compétente : Trésorier

La législation fiscale a été modifiée récemment permettant de déduire des revenus des frais engagés par les bénévoles qui militent dans les associations.

De son côté, la FFBB depuis une dizaine d'années a réduit fortement le prix de la licence non joueur (divisé par 2).

Par exemple, pour la saison 2003-2004 licence non joueur 8 € et licence seniors 16 €. Il n'est pas envisagé d'aller plus loin dans ce sens. La FFBB souhaite que les Ligues, les Comités et les Clubs respectent dans leurs tarifs propres cette échelle.

- **Vœu présenté par** : UJAP Quimper (Ligue de Bretagne)

Equipes réserves accédant aux championnats de France.

Pour le championnat 2003/2004 l'UJAP Quimper souhaite que soit supprimé ou rectifié l'article du règlement des championnats de France limitant à deux le nombre de joueurs de plus de vingt cinq ans pouvant évoluer dans une équipe réserve.

Afin de simplifier celles-ci, nous souhaitons que les clubs formateurs puissent sans restriction utiliser des joueurs formés dans leurs structures sans aucune restriction et ne pas voir leurs jeunes obligés de muter ou d'arrêter de jouer à 25 ans.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis favorable pour une étude plus poussée par la commission concernée.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive et Commission Technique

Commission Technique : Avis favorable pour les joueurs ayant une ancienneté (à définir) dans leur club.

Commission Sportive : Etude à mener pour déterminer les possibilités de contrôle de l'ancienneté dans le groupement sportif.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Technique : confirme son premier avis.

Commission Sportive : Montée à cinq joueurs ayant au moins 3 ans d'ancienneté.

- **Vœu présenté par** : Bc Bourgoin (Ligue du Lyonnais)

Revoir la répartition géographique des poules pour les championnats de jeunes.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

- Avis défavorable, la répartition est déjà faite géographiquement.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive

Avis identique a l'avis de la commission des vœux. Les poules de championnats de jeunes sont déjà effectuées géographiquement.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : Rien n'a changé, déjà pris en compte chaque année.

- **Vœu présenté par** : Bc Quincié (Ligue du Lyonnais)

En cas de changement d'horaire trop tardif, ne pénaliser que l'équipe demandeur et non les deux équipes. L'équipe demandeur peut en effet envoyer sa demande trop tardivement au club visiteur, qui, s'il accepte dans l'unique but de vouloir faire se jouer le match, se verra injustement pénalisé.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis défavorable, le respect des délais prévus doit permettre d'éviter ces ennuis

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive*

La commission sportive prend déjà en compte certains changements tardifs. De plus, la seule pénalité infligée est le refus du changement. Dans ce cas, le seul groupement sportif pénalisé est bien le demandeur.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission sportive : confirme son premier avis

- **Vœu présenté par** : Bc Quincié (Ligue du Lyonnais)

Modifier le nombre de permutations en NM 2 et NM3. Sachant :

- Qu'en NM 1 on a un taux de changement de 37.5 % (4 descentes + 2 montées / 16 équipes),
- En NM 2 un taux de 28.6 % (12 descentes + 4 montées / 56 équipes)
- Et en NM 3 un taux de 33.3 % (36 descentes + 12 montées / 144 équipes),

On constate qu'il y a de grosses différences selon les divisions.

Pour donner plus de piment à une NM 3 où seulement 12 équipes sur 144 montent, et rapprocher le nombre de descentes de NM 2 du nombre de descentes de NM 1 et NM 3 (actuellement, on a 25 % de descente en NM 1 (4/16) et en NM 3 (36/144), contre seulement 21 % en NM 2 (12/56), nous proposons que :

- Option 1 : il y ait 16 montées de NM 3 en NM 2 (les 12 premiers + les 4 meilleurs seconds désignés à l'issus de 4 triangulaires) et 16 descentes de NM 2 en NM 3 (les 4 derniers de chaque poule, au lieu de 3 actuellement)
- Option 2 : idem, mais les 4 équipes de NM 3 issues des triangulaires rencontrent en barrage (aller-retour, ou match sec sur terrain neutre) les 4 équipes ayant terminé à la 11^{ème} place de leur poule de NM 2.

Les triangulaires pourraient être organisées parallèlement à celles désignant les demi-finalistes de NM 3.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

- Etude plus poussée par la Commission compétente sachant qu'un meilleur brassage surtout en NM 2 serait souhaitable.

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive*

Une étude complète des championnats seniors sera menée en 2003/2004 pour une refonte de ces derniers.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : Etude en cours pour une structure plus régulière de la pyramide.

- **Vœu présenté par :** Comité du Lot et Garonne (Ligue d'Aquitaine)

Demande que les règlements sportifs pour les équipes de Championnat de France soient les mêmes pour les masculins et les féminines soit pour :

- Article 1 : « Ils doivent obligatoirement présenter :
 - Une autre équipe seniors ou une équipe cadets
 - Deux équipes de jeunes masculins de catégorie différente... »

Motivation : Favoriser et surtout ne pas pénaliser les clubs formateurs actuellement :

- Un club qui a le minimum soit une équipe réserve et 2 équipes jeunes n'est pas pénalisable.
- Un club qui a :
 - Une équipe cadet France
 - Une équipe minimes région
 - Une équipe dans chacune des catégories (de poussins à cadets) en championnat départemental est pénalisable parce qu'elle n'a pas d'équipe réserve.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis très favorable pour une uniformité de leurs obligations :

- une équipe seniors même sexe ou une équipe cadets idem plus deux équipes jeunes même sexe

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive*

A étudier, la présence de l'équipe réserve seniors permet de pallier la défaillance de joueurs en cours de saison au niveau de l'équipe première.

La règle avait en fait été assouplie pour les féminines.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : La proposition d'inscrire au minimum 10 joueurs ou joueuses sur les feuilles de marque au niveau national amène à avoir un effectif suffisant dans le club et notamment une équipe réserve.

- **Vœu présenté par :** Comité de l'Orne (Ligue de Basse-Normandie)

-Possibilité à une union d'engager plusieurs équipes dans une même catégorie, mais une seule par championnat distinctif.

- avec le règlement actuel, une union ne peut avoir par exemple qu'une équipe cadet en Championnat de France, et aucun représentant en championnat régional ni en départemental.

Motif : permettre à une union d'être représentée dans les différents championnats.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis favorable pour une étude plus poussée par la commission compétente.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive

Avis favorable, sous réserve d'une étude plus poussée, notamment au niveau des listes de brûlage (les joueurs de l'équipe d'union peuvent déjà jouer également avec l'équipe de leur groupement sportif)

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : D'accord si liste de brûlage, les joueurs brûlés ne pouvant plus jouer dans leur club d'origine dans les catégories d'âges.

- **Vœu présenté par** : PL Recouvrance (Ligue de Bretagne)

Envoi des feuilles de marque.

Nous demandons que les feuilles de marque soient adressées à la Fédération, à la Ligue, au Comité Départemental par les groupements sportifs organisateurs.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis défavorable l'envoi de la feuille de marque par le club vainqueur semble la meilleure sécurité de réception.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive

Même avis que celui de la commission des vœux.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission sportive : statut quo

- **Vœu présenté par** : PL Recouvrance (Ligue de Bretagne)

Qu'un médecin au moins de chaque centre médico-sportif soit agréé en qualité de médecin fédéral.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis favorable à condition que ce soit le médecin en tant que personne qui soit agréé et non pas le centre dans son entité.

Avis de la Commission compétente : COMED

La COMED a toujours souhaité que la procédure d'agrément soit une démarche individuelle afin de permettre à tous les praticiens quelque soit leur mode d'exercice de postuler en toute égalité. L'intérêt de cette démarche est également de favoriser la proximité auprès des clubs.

Enfin, les contraintes administratives sont suffisamment légères pour ne pas décourager les volontaires. C'est donc dans ce cadre qu'un médecin exerçant dans un centre médico-sportif peut à titre individuel être agréé.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

La COMED confirme son premier avis.

- **Vœu présenté par** : Comité des Hauts-de-Seine (Ligue Ile de France)

Demande d'attribution des « licences conditionnelles »

Ainsi, les joueuses et joueurs licenciés auprès de groupements ayant déposé des dossiers de participation au championnat de France ou participant au tournoi qualificatif au championnat régional disposeraient de la possibilité de rejoindre un autre groupement si ladite participation n'était pas réalisée (dossier championnat de France refusé ou échec au tournoi qualificatif régional). Ainsi, chaque enfant, dès lors que son équipe n'aurait pas atteint les objectifs prédéfinis, pourrait, s'il le désire selon certaines conditions, choisir de rejoindre un nouveau groupement dont le niveau de jeu serait égal ou supérieur à celui défini au moment de la signature de la licence.

Par ce biais :

- Ecarter toute considération marchande sur des enfants
- Rehausser le niveau de jeu des championnats d'élite en repêchant de très bons joueurs contraints de disputer un championnat départemental.
- Redonner aux enfants la possibilité de s'épanouir pleinement en pratiquant notre sport au niveau de compétition qui est le leur et en ne leur imposant pas trop tôt un choix qui pourrait être mal éclairé par des dirigeants peu scrupuleux.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis favorable pour une étude plus poussée sur les joueurs des équipes non retenues en championnat de France (annulation de licences, requalification dans un autre club...)

Pour la partie au championnat régional, voir règlement des Ligues.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive et Commission Technique

Commission Technique

Avis favorable : 1) à la possibilité d'annulation d'une M ou T liée à une candidature en Championnat de France non retenue.

2) à la possibilité d'une M ou T hors période normale si elle permet à des joueurs potentiels de rejoindre le championnat de France jeunes.

Commission Sportive

Avis identique à celui de la commission Technique. Favoriser les annulations de licences et les attributions de licences exceptionnelles M ou T plutôt que licences conditionnelles.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Technique : confirme son premier avis.

Commission Sportive : confirme son avis pas de licence conditionnelles.

- **Vœu présenté par** : Miniac-Morvan, Saint-Coulomb, St Jouan BC, ASPTT St Malo, JCP St Malo, CJF St Malo.(Ligue de Bretagne)

En cas de place supplémentaire offerte à une Ligue pour l'accèsion au championnat national, la Ligue doit être seule compétente pour présenter des équipes issues de ses championnats ou proposer un repêchage d'une équipe descendante de Nationale.

St Malo, équipe non repêchée l'an dernier termine son championnat invaincue devant une équipe avec 7 défaites. St Malo avait sans doute une place au-dessus, comme l'avait proposé la Ligue.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis défavorable la règle pour la NF 3 et la NM 3 est simple, pas de repêchage mais des montées supplémentaires des ligues.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive

Même avis que celui de la commission des vœux. Ceci permet un meilleur brassage entre le niveau régional et le niveau national.

Ceci conduirait de plus à repêcher une équipe terminant 12^{ème} de sa poule, alors que le 10^{ème} ne le serait pas.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : Statut quo

- **Vœu présenté par** : PL Recouvrance (Ligue de Bretagne)

Pour établir une véritable concurrence sportive entre les joueurs/ joueuses au sein des groupements sportifs et rehausser le niveau des championnats, nous souhaitons une modification de la règle de brûlage dans le sens ci-après :

- Avant la première journée des rencontres de la poule « retour », les groupements sportifs devront fournir la liste des sept joueurs/ joueuses qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres avec l'équipe concernée.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

Avis défavorable : le règlement actuel allant jusqu'à la 4^{ème} journée avec possibilité de modification (cas spéciaux) jusqu'à la fin des matches aller semble la meilleure solution.

Avis de la Commission compétente : Commission Sportive

Avis défavorable, statut quo.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission sportive : confirme son premier avis.

- **Vœu présenté par** : ASPTT Arras – Championnat de France Cadettes (Ligue Nord Pas de Calais)
 - 1- Eviter de mettre dans la même poule 3 clubs qui se sont déjà rencontrés en 1^{ère} phase dans le championnat.
 - 2- Eviter de mettre tous les clubs de la même Ligue régionale dans la même poule.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : C

Vœu arrivé en retard mais envoyé toutefois à la Commission compétente pour étude ultérieure.

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive et Commission Technique*

Transmis pour information aux Commissions Compétentes.

Commission Technique : Je crois que la Commission Sportive tient déjà compte de ces éléments.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : La Commission privilégie la répartition équitable des places en seconde phase puis le critère géographique.

Ceci arrive souvent à reprendre quelques équipes qui se sont déjà rencontrées en 1^{ère} phase, ou de la même ligue régionale.

Commission Technique : confirme son premier avis

- **Vœu présenté par** : ASPTT Arras – Championnat de France Cadettes (Ligue Nord Pas de Calais)
 - 1- Ne pas faire disputer de matches dans les championnats de France Seniors pendant le week-end où se déroulent les ¼ et ½ finales de la Coupe de France Cadettes.
 - 2- ¼ et ½ finales de la Coupe de France.
Tirage au sort intégral des ¼ et ½, avec la possibilité donnée aux clubs d'assister à ce tirage au sort pour les matchs qualificatifs pour Bercy.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : C

Vœu arrivé en retard mais envoyé toutefois à la Commission compétente pour étude ultérieure.

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive*

Transmis pour information à la Commission Compétente.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : Fait jusqu'au 1/8^{ème} finale.

Après les tours de la coupe féminine seniors sont programmés en semaine.

Cette année seule des rencontres de 1/2 finale aller NF 2 sont programmées le week end des ¼ et ½ cadettes.

Pour les tirages, tirage déjà effectué au 2 zones géographiques.

- **Vœu présenté par** : ASPTT Arras – Coupe de France Cadettes (Ligue Nord Pas de Calais)

½ finale et finale pour le titre de Champion de France. Si la formule de cette saison est maintenue avec 5 poules, donc 5 vainqueurs pour 4 places :

- fixer avec précision dans le règlement comment seront sélectionnés les 4 équipes finaliste et sur quels critères sportifs (classement, goal average...)

Avis de la Commission des Vœux

Classement : C

Vœu arrivé en retard mais envoyé toutefois à la Commission compétente pour étude ultérieure.

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive*

Transmis pour information à la Commission Compétente.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission Sportive : sans objet, 4 poules cadettes.

- **Vœu présenté par** : ASPTT Arras – Coupe de France Cadettes (Ligue Nord Pas de Calais)

Qualification des groupements sportifs.

Les groupements sportifs de la Ligue Féminines ont leur équipe « cadettes » qualifiée d'office pour le championnat de France.

Nous souhaitons que les Ligues régionales comptant plusieurs de ces équipes qualifiées dans leur effectif ne soient pas pénalisées.

Qu'un quota suffisant soit attribué pour les clubs ne jouant pas en ligue, au prorata du nombre de licenciés par Ligue régionale.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : C

Vœu arrivé en retard mais envoyé toutefois à la Commission compétente pour étude ultérieure.

Avis de la Commission compétente : *Commission Sportive*

Transmis pour information à la Commissions Compétente.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission sportive : Pas de quota pour la qualification en championnat de France de jeunes.

- **Vœu présenté par** : Bron Bc (Ligue du Lyonnais)
 - Suite à la réunion de parrainage à l'ALGM le 19 mars nous souhaitons que la charte de l'arbitrage soit supprimée.
 - Si la charte de l'arbitrage est maintenue, nous vous demandons le retrait pur et simple des pénalités de points pour les équipes.
 - Bron souhaite que le Comité puis la Ligue s'associent aux clubs qui souhaitent voir la charte supprimée, pour et afin de formuler ce vœu auprès de la FFBB.

Avis de la Commission des Vœux

Classement : B

La charte de l'arbitrage est à l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale à Angers.

Avis de la Commission compétente : CFAMC

Vu les difficultés que nous rencontrons pour recruter des arbitres, il ne serait vraiment pas opportun de supprimer le statut de l'arbitrage ou d'en atténuer les effets en retirant les sanctions sportives. Le nouveau statut sera discuté lors de l'Assemblée Générale d'Angers et nous devons trouver tous ensemble des solutions à ce problème.

Avis de la Commission compétente au 06/02/04 :

Commission CFAMC : Un groupe de travail a été constitué suite à l'Assemblée Générale d'Angers. Il présentera le 7/02/04, ses propositions au Comité Directeur. Nous pourrions imaginer une action transversale sur le long terme qui concernerait toutes les formations de base (arbitres, OTM...). En attendant, vu les difficultés que nous rencontrons pour trouver des arbitres, il ne serait vraiment pas opportun de supprimer le statut de l'arbitrage actuel ou atténuer les effets en retirant les sanctions sportives. Nous proposons de conserver le statut actuel pour la saison 2004/2005.